

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 24 Février 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

*Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 17
Février 2025*

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 5
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DURINGER, Conseillère Municipale

Présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, Mme Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M. Martiel GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Isabelle DURINGER, Mme Solange WOLFF MINTSA, Mme Virginie JACQUEMIN, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Bernard WEBER, Adjoint Maire a donné procuration à

M^{me} Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire,

M. Daniel MAENNER, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER Adjoint au Maire.

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal,

Absents sans donner de mandat :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

05/2025 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 094 724,17 €
<u>B. Résultat antérieur reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 292 097,49 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 386 821,66 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 418 979,55 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-1 455 490,90 €
Besoin de financement F = D+E	-36 511,35 €
AFFECTATION = C + G+H	3 386 821,66 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F Affectation en réserves R1068 investissement	36 511,35 € 1 000 00,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	2 350 310,31 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'exposé de Monsieur le Maire et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles ;

Considérant les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau du Compte Financier Unique (CFU) 2024 ;

Après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix dont 4 procurations et 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale

➤ **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

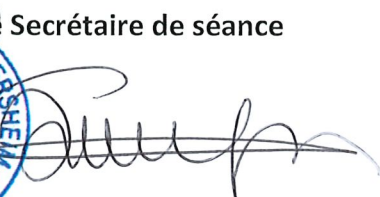
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 094 724,17 €
<u>B. Résultat antérieur reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 292 097,49 €
C. Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 386 821,66 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 418 979,55 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-1 455 490,90 €
Besoin de financement F = D+E	-36 511,35 €
AFFECTATION = C + G+H	3 386 821,66 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F Affectation en réserves R1068 investissement	36 511,35 € 1 000 000,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	2 350 310,31 €
DEFICIT REPORTE D 002	

➤ **PREND ACTE** que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2025.

../..

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 25 Février 2025

Le Secrétaire de séance

Isabelle DURINGER

Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 26 Février 2025